



## CONTRAT - ENGAGEMENT DE PRESTATION PHOTOGRAPHIQUE

Date et Lieu du reportage : \_\_\_\_\_

Entre les soussignés,

NOMS / Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Et le photographe, Matthieu Marangoni, 1 Chemin de la Cavée - BAT B - APT 105- 14120 MONDEVILLE.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit : Reportage mariage, coût de la prestation : \_\_\_\_\_ euros (sur la base du devis en annexe).

**Réservation** : Il suffit de remplir ce contrat et de le retourner signé, en deux exemplaires, à l'adresse ci-dessous accompagné d'un chèque d'acompte de 30% du montant net à payer. Un acompte de \_\_\_\_\_ euros est joint à la signature du présent contrat.

**Droit et devoir** : Le photographe à l'obligation de fournir aux clients la prestation commandée. Le photographe devra leur fournir (hors envoi postal) les photos originales sur support numérique dans un délai maximum de 30 jours après le reportage. Une fois le reportage livré, la responsabilité du photographe ne pourra être engagée en cas de perte des images, dû à l'écrasement ou à la perte des données durant la sauvegarde de celles-ci, et ceux 2 mois après l'évènement. En cas d'impossibilité de réaliser la séance de couple le jour j, en raison des conditions météorologiques, sur décision du photographe, il s'engage à offrir une séance en décalé aux clients (hors frais de déplacement), dans la limite de ses disponibilités.

**Annulation** : En cas d'annulation du contrat par le client, dans un délai inférieur à 6 mois, avant la date du reportage, l'acompte versé sera encaissé par le photographe. Dans le cas d'une annulation par le photographe, sa responsabilité ne pourra être engagée dans le cas de force majeure (maladie, accident, incident où le photographe n'est pas en mesure d'assurer la prestation). L'acompte ne sera pas encaissé dans ce cas. Il mettra tout en oeuvre pour trouver un photographe remplaçant, à la demande des clients.

**Règlement** : Le solde dû devra être réglé à la réception des images et de la facture finale, dans un délai de 30 jours maximum.

**Autorisation de Droit à l'image** : Les clients autorisent le photographe à utiliser, si besoin, une sélection des photos du reportage à titre professionnel sur son site internet :

OUI  NON

Fait en deux exemplaires, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

**Signature client**

Indiquez la mention "Lu et approuvé"

**Signature photographe**

Indiquez la mention "Lu et approuvé"